

*Corporation de disposition des biens de la Couronne*

Il convient de se rappeler que la Corporation a le pouvoir de vendre à peu près tout ce dont le gouvernement n'a pas besoin, à l'exception des terrains.

Pour ce qui est des propos du ministre, je voudrais signaler à la Chambre que son ministère a pris diverses mesures pour réduire ses activités. Dans la Réévaluation des programmes et des déboursés gouvernementaux présentés en novembre dernier, on indiquait que des mesures seraient prises pour améliorer l'efficacité de l'administration et que des centres régionaux seraient fermés. Ce faisant, on devait épargner 14.2 millions de dollars. On affirmait également que la vente de biens excédentaires par le ministère des Travaux publics rapporterait 27.2 millions et que la vente de ces biens serait accélérée. Plus loin dans la liste figurent la vente des biens, les compressions visant les ministères fédéraux et les augmentations des droits imposés au public. Il y a notamment les droits d'admission dans les parcs nationaux, les droits de mouillage des pêcheurs, les droits de stationnement, les locations d'emplacements commerciaux et les péages de ponts. En outre, les projets prévoyant le réaménagement de terres fédérales situées au bord de l'eau ont été annulés et certains projets d'immobilisations supprimés. Les tarifs de stationnement aux aéroports ont augmenté, ainsi que les taux de location des terrains et des édifices situés dans les aéroports. Les barèmes de tarifs ont été révisés. La liste est longue. Puis le ministre est intervenu à la Chambre pour déclarer que le gouvernement voulait se débarrasser des sociétés d'État parce qu'elles coûtent trop cher. Cependant, il est question dans une autre partie du document des mesures d'économie. On peut lire que CN Marine va devenir une société d'État distincte en vue de mieux répondre aux besoins de la région de l'Atlantique et de restreindre les frais administratifs. Cette initiative permettra d'économiser 21.5 millions de dollars. Comment est-ce conciliable avec ce qu'a déclaré le ministre il y a quelques instants? Le gouvernement a agi de façon sournoise. Il a augmenté les tarifs dans un secteur d'activité particulier à l'Est du pays, de sorte que les familles devront désormais payer entre \$200 et \$300 pour se rendre d'une province à l'autre par le traversier. Puis le gouvernement change d'avis et déclare qu'il va économiser 21.5 millions de dollars de plus en créant une société d'État distincte.

Il n'est pas difficile de déceler les lacunes dans les discours du ministre du gouvernement actuel. Le ministre des Approvisionnement et Services (M. Andre), dans son discours d'il y a quelques instants, a dit que le gouvernement allait en priorité réduire les sociétés d'État, alors que le changement a déjà eu lieu. Il a justifié ce changement en nous expliquant pourquoi il se produisait, mais le changement a déjà eu lieu. Il évitera tout simplement d'établir deux séries de livres au lieu d'une.

Sur ces mots, je cède la place au ministre pour qu'il nous explique comment il peut dire, d'une part, que le gouvernement se débarrasse des sociétés d'État et, d'autre part, en crée de nouvelles dans le but, pour reprendre les propos du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret): «de répondre de façon plus efficace aux besoins de la région Atlantique et de restreindre les frais administratifs». J'aimerais qu'ils se mettent d'accord.

**M. Fulton:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le problème qui pourrait se poser, et je voudrais bien là-dessus connaître l'avis du ministre, c'est qu'il ne peut y avoir de période de questions et de réponses pour l'instant. S'il n'a pas été en mesure de donner son avis sur un point quelconque, ou encore s'il y a un renseignement qu'il n'a pas reçu du ministre...

**M. Andre:** Il aura une deuxième chance d'intervenir.

**M. le vice-président:** La parole est au ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre).

**L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services):** Je vous remercie, monsieur le Président. Je tâcherai d'être bref.

Le député m'a interrogé en privé au sujet des honoraires de la Veveg, un organisme du gouvernement ouest-allemand. On m'apprend que nous avons un protocole d'entente avec ce gouvernement, qui s'occupe de la disposition des biens que nous possédons dans les bases militaires du Canada dans ce pays. De notre côté, nous rendons aux Allemands le même service lorsque leurs forces armées se trouvent à Shilo au Canada. Il s'agit d'un échange de services qui tient lieu d'honoraires ou de commission.

Pour ce qui est du passif éventuel, il s'agit d'éventualités pour les poursuites qui pourraient être intentées. Quand les comptes ont été rendus publics, il y avait 11 cas. Trois d'entre eux ont été réglés tandis que les huit autres sont en instance. Sept de ces cas sont contre la Couronne et, dans le huitième, c'est la Couronne qui poursuit un client. En tout, le passif éventuel s'élève à \$266,000. Les fonctionnaires sont d'avis que ce projet de loi ne diminue en rien les possibilités pour les sociétés de recourir à la justice et que l'article 5 leur assurera une protection absolue. Évidemment, nous tenons tous à ce que cette protection soit assurée dans les plus brefs délais possibles.

En ce qui concerne les \$161,000 de frais extraordinaires, on m'apprend qu'il n'y en a pas eu d'autres depuis la présentation des comptes publics. La raison de ces frais extraordinaires est que, à l'origine, on avait surestimé le coût des rajustements du fait que les employés passaient du service d'une société d'État à celui de la Fonction publique. Ces frais expliquent la différence. Ce sont des dépenses inhabituelles. Maintenant que la situation des employés a été réglée, les fonctionnaires ne prévoient pas qu'il y aura d'autres frais extraordinaires à l'avenir. On les inscrit comme poste extraordinaire, car évidemment ils n'entrent pas dans les procédés comptables.

● (1550)

Pour ce qui est d'accroître l'efficacité de la disposition des biens, ce qu'il y a de remarquable dans ce ministère, avec lequel j'aime travailler, c'est que nous nous efforçons de rentrer dans notre argent. En somme, nous travaillons à commission. Cela nous donne le sens de la rentabilité—et je m'excuse d'utiliser ce jargon financier—ce qui veut dire que nous pouvons mesurer notre rendement et notre efficacité.